



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## frais pharmaceutiques

Question écrite n° 4271

### Texte de la question

M. Christian Bataille attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les inquiétudes exprimées par les pharmaciens après la décision brutale du Gouvernement de ne plus rembourser un nombre important de médicaments qualifiés de faible efficacité médicale, notamment les vasodilatateurs cérébraux, veinotoniques, sels de magnésium, etc. Cette décision, motivée par la réduction du déficit de la sécurité sociale, fait porter au seul secteur de la pharmacologie le poids de cette économie. Ces produits, dont le taux de remboursement était déjà réduit, touchent par ailleurs un nombre important de personnes qui éviteront désormais de se soigner, au risque d'aggraver leur santé et d'engendrer des dépenses plus importantes en hospitalisation et en interventions chirurgicales. Les pharmaciens voient également dans cette mesure une réduction de leur activité, qui est mal comprise après la décision récente d'accorder aux médecins une augmentation importante du prix de la consultation. Il lui demande de préciser les mesures qu'il envisage pour pallier cette situation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Bataille](#)

**Circonscription :** Nord (22<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4271

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 octobre 2002, page 3553